



## PROCÈS-VERBAL

#6 de l'assemblée publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 7 MAI 2025** à 17 h 30.

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Boucher, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Claude Baril, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et madame Nicole N. Barezi, secrétaire corporative. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de monsieur Alex Bottausci à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 39, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle quatorze (14) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 49.

À 18 h 21, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2025-038 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MAI 2025

PROPOSÉ par madame Catherine Morency  
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2025-039 APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 26 MARS 2025 ET DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ TENUE LE 2 AVRIL 2025

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa  
APPUYÉ par monsieur Sylvain Le May

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier les **PROCÈS-VERBAUX** de l'assemblée extraordinaire tenue le 26 mars 2025 et de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société tenue le 2 avril 2025.

CA-2025-040 AUTORISER LA STM D'ADHÉRER AU MANDAT 2022-8078-50 D'ACHATS REGROUPÉS AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) ACQUISITION DE COMMUTATEURS ET PRODUITS RÉSEAU 6000034895

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Laurence Parent  
APPUYÉ par madame Marie-Claude Baril

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser la STM d'adhérer au mandat 2022-8078-50 d'achats regroupés avec le **CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)**, pour l'acquisition de commutateurs et produits réseau, pour une période de neuf (9) mois et huit (8) jours à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 8 mars 2026 pour un montant de **968 000 \$**, plus les taxes de **144 958,00 \$**;
  - 2° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour ajustement de prix ou pour d'éventuels projets inconnus présentement, au montant de **96 800 \$**, plus les taxes de **14 495,80 \$**;
  - 3° d'autoriser la directrice générale à signer le formulaire « Demande concernant un bien ou un service visé ou non par un arrêté ministériel » joint aux présentes, exigé par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de commutateurs et produits réseau pour divers projets PEPTI;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 224 253,80 \$**, toutes taxes actuelles incluses (6000034895).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	Type "U"
Compte	568230
Ordre interne / OTP	Type "U"

CA-2025-041 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ET L'EXERCICE DES DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT TELUS COMMUNICATIONS INC CONTRAT DE SERVICES D'EXPLOITATION POUR LE CENTRE DE CONTACT CLIENT (CCC) ET LA RÉPONSE VOCALE INTERACTIVE (RVI) 6000020472  
RÉSOLUTION CA-2022-102

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Morency  
APPUYÉ par monsieur Sylvain Le May

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de services d'exploitation pour le Centre de Contact Client (CCC) et la Réponse Vocale Interactive (RVI) adjugé à « **TELUS COMMUNICATIONS INC** », afin d'ajouter un montant supplémentaire de **122 725,00 \$**, plus les taxes de **18 378,07 \$**, pour permettre de terminer le contrat de base qui arrive à échéance le 7 septembre 2025;
  - 2° d'autoriser l'exercice des deux (2) options de renouvellement du contrat de services d'exploitation pour le Centre de Contact Client (CCC) et la Réponse Vocale Interactive (RVI) adjugé à la firme « **TELUS COMMUNICATIONS INC.** », à compter du 8 septembre 2025 jusqu'au 7 septembre 2027, au montant de **507 000 \$**, plus les taxes de **75 923,25 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **724 026,32 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000020472).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	39240
Compte	595130

CA-2025-042      OCTROYER UN CONTRAT  
AVEVA SOFTWARE CANADA INC.  
CONTRAT DE SERVICES D'ABONNEMENT FLEX POUR LES LICENCES OSISOFT  
6000033541

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ      par madame Catherine Morency  
APPUYÉ        par monsieur Sylvain Le May

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'octroyer à **AVEVA SOFTWARE CANADA INC.**, un contrat de services d'abonnement Flex pour les licences Osisoft, pour une période de trente-six (36) mois débutant le ou vers le 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 mai 2028, au montant de **588 401,00 \$ USD**, plus les taxes de **88 113,05 \$ USD**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **676 514,05 \$ USD**, selon le taux de change de clôture du 31 janvier 2025, conformément aux termes et conditions du contrat OPP-419255.

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	77630
Compte	552170

CA-2025-043      NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ DE RETRAITE DE LA STM (1992)

VU le rapport de la directrice exécutive - Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ      par monsieur Sylvain Ouellet  
APPUYÉ        par madame Marie-Claude Baril

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, de nommer madame Marie-Hélène Daigle, directrice exécutive - Talents, diversité et expérience employé et monsieur Étienne Paradis, directeur - Finances et performance financière, tous deux à titre de membres nommés par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992), en remplacement de messieurs Alain Brière et Luc Lamontagne;

Les membres seront dorénavant les suivants : mesdames **Nathalie Clément, Marie-Hélène Daigle, Julie Deschênes, Chantal Fortier, Isabelle Gagnon, Alexandra Losier** ainsi que messieurs **Denis Chalut, Louis-Samuel Cloutier, Joël Dupré, Étienne Paradis** et **Marie-Claude Léonard**, directrice générale qui est d'office membre et présidente de ce Comité;

2° Que ces nominations entrent en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeurent en force jusqu'au 12 mars 2027 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le conseil d'administration;

3° La présente résolution modifie la résolution CA-2024-028 adoptée le 13 mars 2024.

CA-2025-044      NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ DE RETRAITE DE LA STM (CSN)  
RÉSOLUTION CA-2024-074

VU le rapport de la directrice exécutive - Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ    par monsieur Sylvain Ouellet  
APPUYÉ     par madame Marie-Claude Baril

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, de nommer madame Marie-Hélène Daigle, directrice exécutive - Talents, diversité et expérience employé et madame Julie Deschênes, directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines, toutes deux à titre de membres nommés par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (Syndicat du transport de Montréal CSN), en remplacement de messieurs Alain Brière et Étienne Paradis.

Les membres seront dorénavant les suivants: mesdames **Marie-Hélène Daigle, Julie Deschênes, Mélissa Delorme, Josée Tremblay** et **Marie-Chantal Verrier**, ainsi que messieurs **Mohammed Chkikar** et **Christian Gagné** et **Marie-Claude Léonard**, directrice générale qui est d'office membre et présidente de ce Comité

2° Que ces nominations entrent en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeurent en force jusqu'au 12 mars 2027 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le conseil d'administration.

3° La présente résolution modifie la résolution CA-2024-074 adoptée le 5 juin 2024.

CA-2025-045      REPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR SUR LE PROGRAMME D'ALLOCATIONS  
APRÈS RETRAITE DE LA STM  
RÉSOLUTION CA-2024-031

VU le rapport de la directrice exécutive - Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ    par monsieur Sylvain Ouellet  
APPUYÉ     par madame Marie-Claude Baril

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° De nommer madame Marie-Hélène Daigle, directrice exécutive - Talents, diversité et expérience employé, à titre d'administratrice du Programme d'allocations après retraite de la Société de transport de Montréal, en remplacement de monsieur Alain Brière;

Les administrateurs seront dorénavant les suivants : mesdames **Marie-Hélène Daigle, Julie Deschênes** ainsi qu'**Isabelle Poissant**;

2° Que cette nomination entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeure en force jusqu'au 12 mars 2027 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le conseil d'administration;

3° La présente résolution modifie la résolution CA-2024-031 adoptée le 13 mars 2024.

CA-2025-046      REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DÉSIGNÉS DE LA STM  
RÉSOLUTION CA-2024-030

VU le rapport de la directrice exécutive - Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ    par monsieur Sylvain Ouellet  
APPUYÉ     par madame Marie-Claude Baril

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU      1° Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1) et au règlement adopté par la Société en cette matière, de nommer madame Marie-Hélène Daigle, directrice exécutive - Talents, diversité et expérience employé, à titre d'administratrice du Régime de retraite des employés désignés de la Société de transport de Montréal, en remplacement de monsieur Alain Brière.

Les administrateurs seront dorénavant les suivants : mesdames **Marie-Hélène Daigle, Julie Deschênes** ainsi qu'**Isabelle Poissant**;

2° Que cette nomination entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeure en force jusqu'au 12 mars 2027 inclusivement, sauf en cas de remplacement anticipé par le Conseil d'administration;

3° La présente résolution modifie la résolution CA-2024-030 adoptée le 13 mars 2024.

CA-2025-047      RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCES MULTIRISQUES BIENS DE LA STM

VU le rapport de la directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ    par monsieur Sylvain Ouellet  
APPUYÉ     par madame Marie-Claude Baril

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU      1° de renouveler la protection d'assurances multirisques des biens de la STM avec plusieurs compagnies d'assurances, pour la période du 31 mai 2025 au 31 mai 2026;

2° d'autoriser le paiement de la prime annuelle à **MARSH CANADA LIMITÉE** pour un montant de **4 115 575,00 \$**, plus la taxe provinciale de 9 % au montant de **370 401,00 \$**;

3° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

4° d'autoriser la directrice générale de la STM à payer les primes additionnelles visant la couverture d'assurances des biens additionnels spécifiés en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **4 485 976,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Centre	97120
Compte	545510

ADOPTION D'UNE MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STM POUR UNE RÉFORME IMMÉDIATE DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'ÉLECTRIFICATION DU TRANSPORT COLLECTIF

**ATTENDU QUE** la mission première de la Société de transport de Montréal est d'offrir un service public essentiel à la communauté en livrant une expérience de mobilité à la fois sécuritaire, accessible, humaine et performante. Ce service est utilisé notamment par des travailleurs, des personnes ayant une limitation fonctionnelle, des étudiants, des aînés et diverses personnes dépendantes du transport collectif par choix ou par nécessité pour aller travailler, se rendre à leurs rendez-vous médicaux et vaquer à leurs occupations courantes;

**ATTENDU QU'**en plus de son rôle clé sur les plans environnemental et social, le service de la STM joue un rôle indispensable pour l'économie de la région métropolitaine, en améliorant la productivité des entreprises, en facilitant la mobilité de la main-d'œuvre, en permettant à des milliers d'étudiants d'accéder à des établissements scolaires, en facilitant pour des milliers de travailleurs l'accès à des emplois de qualité, en créant de nombreuses opportunités de croissance pour les entreprises, en concluant des milliers de contrats chaque année qui font rouler l'économie du Québec et en participant activement à la réduction de la congestion routière;

**ATTENDU QU'**en plus de son rôle essentiel sur les plans environnemental et social, le service de la STM contribue activement à l'économie métropolitaine en facilitant la mobilité des travailleurs et des étudiants, en stimulant la croissance des entreprises et en réduisant la congestion routière;

**ATTENDU QUE** la STM fait plus de 314,6 millions de déplacements par année, soit environ 75 % des déplacements en transport collectif au Québec;

**ATTENDU QUE** pour déplacer sa clientèle, la STM dispose d'un parc de 1855 autobus et d'un métro de 68 stations;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a fixé dans le Plan pour une économie verte (PEV) une cible selon laquelle 55 % du parc d'autobus urbains devront être électriques d'ici 2030, la motivation de cette cible étant principalement de soutenir une filière économique en émergence au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les phases 1 et 2 du programme d'électrification de la STM ont été retirées du Plan québécois des infrastructures 2025 et que les projets de la phase 1 sont toujours en attente de confirmation de financement gouvernemental;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2022, le financement des autobus hybrides est limité et depuis 2025, seuls les autobus électriques sont admissibles au financement gouvernemental, excluant ainsi les autobus hybrides, pourtant essentiels à une transition réaliste;

**CONSIDÉRANT QUE** l'exclusion des autobus hybrides du financement gouvernemental, combinée aux délais d'approbations gouvernementales et à la capacité limitée de l'État, en raison de la conjoncture économique du Québec, à soutenir financièrement les projets de maintien d'actifs, de même que tous les projets d'électrification des infrastructures, compromet le remplacement des autobus arrivés en fin de vie utile par de nouveaux véhicules essentiels au maintien du service à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation actuelle entraînera un vieillissement accéléré du parc d'autobus, une hausse marquée des coûts d'entretien et d'exploitation qui vont créer une pression supplémentaire sur le budget de la STM et une dégradation de la fiabilité et de la fréquence de service;

**CONSIDÉRANT QUE** le métro fait face à un déficit d'investissement d'au moins 6,6 G\$, que 40% de ses actifs sont en mauvais ou très mauvais état, qu'aucun nouveau projet de modernisation des actifs n'a été autorisé par le gouvernement depuis 2023, et ce, malgré que la STM en ait fait une priorité claire d'investissement dans ses nombreux échanges avec le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** dans un contexte où le gouvernement du Québec a annoncé un déficit historique dans son dernier budget, les coûts du projet gouvernemental d'électrification du transport collectif apportent un fardeau additionnel à ce déficit, autant par le surcoût de près de 43% par véhicule pour l'acquisition d'un autobus électrique plutôt qu'hybride, par les frais d'infrastructures de recharge pouvant atteindre plusieurs millions de dollars par site, que par tous les travaux requis par les sociétés de transport pour adapter les méthodes d'exploitation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'électrification de la totalité du parc d'autobus urbain de la STM représente une réduction potentielle de 0,13% des émissions de GES du Québec, alors que l'amélioration de l'offre de service aurait un effet plus marqué sur la réduction des émissions de GES via le transfert modal;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'annonce des premières cibles gouvernementales d'électrification en 2018, les sociétés de transport, incluant la STM, ont soulevé à plusieurs

occasions aux diverses instances gouvernementales les enjeux associés au projet d'électrification et proposé des pistes de solutions, incluant une transition vers l'électrification lissée dans le temps et incluant l'utilisation d'autobus hybrides et électriques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'électrification du transport collectif est une politique publique du gouvernement du Québec, et que celui-ci devrait par conséquent appuyer et outiller les sociétés de transport dans la mise en œuvre de cette politique, et ce, de manière qu'elle n'entraîne ni contrainte financière déraisonnable pour les sociétés de transport, ni qu'elle mette en péril l'offre de service existante et le maintien des actifs, notamment du métro de Montréal;

PROPOSÉ ET APPUYÉ à l'unanimité par le conseil d'administration

Il est

RÉSOLU

de demander au gouvernement du Québec de :

- 1° Recentrer la stratégie gouvernementale sur les besoins des usagers du transport collectif en réaffirmant que la mission première du transport collectif est d'assurer des déplacements sécuritaires, fiables, accessibles et efficaces à l'échelle du Québec;
- 2° Confirmer immédiatement le financement des projets essentiels pour permettre à la STM d'accueillir les premiers autobus électriques pour lesquels le gouvernement a déjà autorisé l'octroi d'un contrat;
- 3° Revoir la cible de 55 % d'électrification d'ici 2030, afin qu'elle soit réaliste et atteignable en fonction des contraintes actuelles;
- 4° Réviser ses programmes de financement pour permettre l'acquisition d'autobus hybrides (40 et 60 pieds) dans les plans de renouvellement du parc, ces acquisitions étant inévitables pour assurer une transition adéquate vers l'électrification des autobus des sociétés de transport et ainsi éviter des bris de service dû au vieillissement de la flotte bus;
- 5° Adopter une approche concertée avec les sociétés de transport afin d'optimiser chaque étape de la transition, notamment au niveau des processus d'approbation et de la planification des projets, en laissant aux sociétés le soin de réaliser les meilleurs choix opérationnels selon leur expertise;
- 6° Prioriser le financement des projets de maintien d'actifs qui sont réellement critiques pour maintenir la sécurité et la fiabilité du service de la STM à la population de la région métropolitaine de Montréal.

CA-2025-049

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 25.

Les résolutions CA-2025-038 à CA-2025-049 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du  
conseil d'administration**

**Secrétaire corporatif adjoint**

---

ÉRIC ALAN CALDWELL

---

ANDRÉ PORLIER

**ANNEXE A**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**LE MERCREDI 7 MAI 2025 À 17 h 30**

**INTERVENANTS PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>SUJET DE L'INTERVENTION</u></b>
<b><u>QUESTION 1</u></b>	
Monsieur Brody Flanningan	Monsieur Flannagan a constaté une redondance quant à certains arrêts d'autobus, augmentant le temps de parcours. Il demande si la STM met en œuvre des démarches afin d'identifier et de corriger des situations d'arrêts superflus, tant dans le cadre de la refonte du réseau bus qu'en continu, c'est-à-dire à l'extérieur des refontes du réseau.
Le président	<p>Le président réfère la question à madame Marie-Claude Léonard.</p> <p>Madame Léonard, directrice générale, souligne la complexité et la sensibilité quant au retrait de certains arrêts et invite monsieur Pascal Rochon, directeur Planification, soutien livraison du service et parcours client, à répondre à cette question.</p> <p>Monsieur Rochon explique qu'il s'agit d'un juste équilibre entre performance et accessibilité et que la STM procède à une analyse de l'emplacement des arrêts lors de la création d'un nouvel aménagement et de l'ajout d'une ligne, lors de refontes et de modifications de parcours ainsi qu'au cas par cas.</p>
<hr/>	
<b><u>QUESTION 2</u></b>	
Monsieur Marc Glogowski	Monsieur Glogowski aimerait savoir quand seront disponibles et rendus publics les états financiers consolidés de 2024, où figure notamment la rémunération des membres du comité de direction.
Le président	<p>Le président demande à madame Marie-Claude Léonard de fournir des éléments de réponse.</p> <p>Madame Léonard explique que les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration en avril dernier et sont publics. Quant au rapport annuel, il sera prochainement entériné par le conseil d'administration.</p>
<hr/>	
<b><u>QUESTION 3</u></b>	
Monsieur Frédéric Therrien	<p>Monsieur Therrien est président du syndicat de la section locale 1983 du SCFP représentant les chauffeurs, les opérateurs de métro, les agents de station et les chauffeurs du transport adapté.</p> <p>Monsieur Therrien soulève une question concernant la rémunération de la directrice générale. Il souhaite savoir si un traitement comparable en matière d'augmentation salariale pourrait être envisagé pour l'ensemble des employés de la STM, y compris ceux représentés par la section locale 1983.</p>
Le président	D'emblée, le président indique ne pas avoir les données quantitatives à ce sujet en ce moment. De plus, il rappelle qu'il s'agit d'une séance du conseil d'administration où le public est convié à pouvoir s'informer et échanger avec les membres du conseil d'administration. Pour ce qui est des questions de relations de travail, il existe d'autres plateformes dédiées à cet effet.
<hr/>	

#### QUESTION 4

Monsieur Ruijia Yang

Monsieur Yang se questionne d'où provient le budget pour l'ajout de service sur les lignes 61 et 74 sur une base annuelle. De plus, il aimerait savoir comment la STM répartie ses ressources à travers le territoire afin de desservir adéquatement les quartiers.

La deuxième question de monsieur Yang porte sur la refonte de l'Ouest, il souhaite obtenir des précisions quant aux raisons pour lesquelles la STM n'a pas encore rendu public le scénario envisagé ainsi qu'aux mesures prévues pour informer et rassurer la clientèle à ce sujet.

Le président

Le président invite madame Marie-Claude Léonard à répondre aux questions.

Madame Léonard répond que lors du choix des affectations des chauffeurs, les équipes analysent les données voyageurs et le niveau de service, de sorte que tout ajustement doit être réalisé en respect des enveloppes budgétaires et en corrélation avec les demandes de la clientèle. Madame Léonard invite Monsieur Pascal Rochon, directeur - Planification, soutien livraison du service et parcours client, à compléter sa réponse.

Monsieur Rochon indique qu'un suivi sera fait concernant les lignes 61 et 74.

En ce qui a trait à la refonte de l'Ouest, cette dernière est conditionnelle à la mise en service du REM de l'Ouest et que dès que la STM aura confirmation elle s'assurera de rapidement communiquer les informations à la clientèle.

---

#### QUESTION 5

Madame Dominique Riel

Madame Riel demande si la STM a commencé la formation avec les nouveaux partenaires en transport adapté et souhaite connaître le nombre d'heures dédiées pour la formation.

La deuxième question de madame Riel concerne le centre de transport St-Michel. Elle aimerait savoir les motifs qui font que la STM ne déménage pas le centre de transport (CT) St-Michel au CT St-Denis, laissé vacant à la suite de l'ouverture du CT Bellechasse prévue en 2026.

Le président

Le président invite madame Marie-Claude Léonard à répondre aux questions.

Madame Léonard explique que le fournisseur n'étant pas encore sélectionné, les formations n'ont pas commencé. La directrice générale indique que ces formations permettront d'offrir un niveau de service similaire et elles seront diffusées en régie interne, par les mêmes personnes qui se chargeaient de la formation des employés.

Sur le plan du CT St-Denis, madame Léonard mentionne qu'une entente a été conclue avec une instance pour le site de St-Denis en échange d'un site nécessaire pour la construction du CT Bellechasse.

---

#### QUESTION 6

Madame Geneviève Guay

Madame Guay est résidente de l'Île-des-Sœurs, elle représente l'association des propriétaires et résidents de l'Île-des-Sœurs (APRIDS). Avec l'interruption du REM l'été prochain, elle aimerait savoir comment fonctionneront les navettes, quels seront les horaires ainsi que l'emplacement des arrêts.

Elle se questionne aussi sur le financement de ce service de navettes et à quel organisme s'adresser pour faire des propositions, par exemple l'ajout d'un arrêt.

Le président

Le président réfère la question à madame Marie-Claude Léonard.

D'entrée de jeux, madame Léonard mentionne que la seule source de financement de la STM est l'ARTM, que la STM ne transige pas avec la CDPQ infra. Madame Léonard demande ensuite à monsieur Pascal Rochon, directeur - Planification, soutien livraison du service et parcours client, de répondre à la question sur le service de navettes.

Étant donné la fermeture du REM durant la période estivale, la STM a collaboré avec le Réseau de transport de Longueuil (RTL) afin de proposer un service de navettes à la clientèle. Le scénario proposé comprend le maintien de la ligne 568 et une bonification de la ligne 176 qui sera prolongée jusqu'au centre-ville, offrant ainsi deux options à la clientèle pour se rendre en ville, explique monsieur Rochon.

Quant aux demandes de modification de parcours, madame Guay est invitée à communiquer avec l'équipe de Planification des réseaux, qui fera un suivi avec elle sur le sujet.

---

#### QUESTION 7

Monsieur Jean-François Boivin En préambule, monsieur Boivin explique que la Société de transport de Trois-Rivières (STR) a dû rapatrier le transport adapté au public en raison du manque de chauffeurs qualifiés. Ce dernier veut savoir quelles sont les mesures alternatives de la STM pour ramener le transport adapté au public advenant une situation similaire à celle de la STR.

Le président Le président invite madame Marie-Claude Léonard à répondre aux questions.

Madame Léonard indique que des analyses solides ont été effectuées avant de prendre cette décision et que la STM demeure convaincue que le modèle à appliquer sera viable. Pour ce qui est du manque de chauffeurs, madame Léonard précise que la certitude est difficile dans un contexte aussi volatil, mais elle assure que le modèle est éprouvé et que la STM sera en mesure d'assurer le service à la clientèle.

---

#### QUESTION 8

Monsieur Maxime Archambault Monsieur Archambault demande notamment où en est la STM dans son échéancier pour la privatisation du transport adapté de 2026 et sur le processus d'appel d'offres.

Le président Le président réfère la question à madame Marie-Claude Léonard.

Madame Léonard explique que la STM travaille en amont avec l'industrie du taxi, que trois présentations ont déjà été faites au conseil d'administration et que la STM est rendue aux étapes-clés pour atteindre l'objectif ciblé pour le début 2026. La directrice générale assure également que toutes les normes en approvisionnement sont respectées dans ce processus.

---

#### QUESTION 9

Madame Christiane L'Abbé Madame L'Abbé se demande si la STM aurait décidé de transférer son service de transport adapté au privé dans le but de financer les travaux nécessaires dans le réseau du métro. De plus, compte tenu de la situation dans laquelle se trouve Exo, dont les employés sont présentement en grève, madame L'Abbé demande ce qu'il adviendrait du transport adapté si une telle grève s'annonçait dans l'industrie du taxi.

Le président Le président demande à madame Marie-Claude Léonard de répondre aux questions.

Madame Léonard explique que présentement, 90 % des déplacements sont effectués par l'industrie du taxi et 10 % par la STM. Dans le contexte financier actuel, la STM devait revoir ses pratiques et réduire ses coûts d'exploitation, c'est dans cette optique que la STM a décidé de céder à l'industrie du taxi les transports pris

en charge par la STM, soit 10 % de la totalité des transports. La STM collabore actuellement avec l'ARTM afin de mutualiser le service.

---

## QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision ni modifications.

### QUESTION 10

Monsieur Robert Bijoux Il y a un changement dans votre nouvelle manière de poser des questions par voie électronique. Comment voulez-vous qu'on pose des questions quand on est limité à 400 caractères?? Pensez-vous augmenter le nom de caractères permis?

Le président Le président réfère la question à madame Nicole Barezi, Secrétaire corporative, pour des éléments de réponse.

Le Règlement R-001 règlement de régie interne du conseil d'administration prévoit une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes, autres que les membres du conseil, peuvent poser des questions orales aux membres du conseil. Cette période commence au début de chaque assemblée et se termine une (1) heure après qu'elle a commencé, à moins que le conseil ne juge à propos de la prolonger. Cette limite du nombre de caractères vise à permettre plus de fluidité lors de celle-ci. L'objectif étant également de permettre à un plus grand nombre de personnes de s'exprimer, et ce, tant en présence que par les questions transmises électroniquement. Il est toujours possible de se présenter en personne tel que le prévoit notre Règlement et des suivis sont effectués à l'ensemble des personnes qui soumettent des questions avec nos différents experts internes le cas échéant, répond madame Barezi.

---

### QUESTION 11

Madame Josée Paiement Bonjour Comme il y a souvent des pannes de REM et de métro et que les navettes du REM, seront retirées, est-ce que la STM, prévoit augmenter le service des bus déjà existants sur l'île des sœurs ? Merci

Le président Le président invite monsieur M. Pascal Rochon, directeur - Planification, soutien livraison du service et parcours client, à donner quelques éléments de précision.

En cas d'interruption du Réseau express métropolitain (REM), des autobus seront déployés dans les meilleurs délais par les partenaires du REM pour maintenir le service en surface. De plus, pour cet été en raison de la fermeture du REM, il est prévu de mettre en place un service, notamment pour assurer un lien entre l'île des Sœurs et le centre-ville. À court terme, selon le niveau d'achalandage, un ajustement de la situation sera fait, indique monsieur Rochon.

---

### QUESTION 12

Monsieur Philippe Paré Good day, with the end of the no loitering rules, could we please consider that the metro and bus Hubs are incredibly dangerous and something permanent needs to be done?

Second question, what will happen to the mini bus running the 212 once the garage is scrapped?

Le président Le président demande à monsieur Jocelyn Latulippe, directeur - Sûreté et sécurité incendie, de fournir des éléments de réponse pour la première question.

La STM a mis en place de nouvelles mesures, dont l'objectif est de renforcer la perception de sécurité des passagers. Malgré la fin de

l'instruction, la STM mise aussi sur d'autres bonifications, notamment la fermeture de certains édicules qui constitue un outil supplémentaire et préventif. Par ailleurs, les équipes auront une visibilité plus accrue dans les stations de métro les plus critiques. Pour finir, la clientèle peut signaler de manière discrète et rapide différentes situations qui peuvent nuire à leur sentiment de sécurité, indique monsieur Latulippe.

Le président demande à monsieur Pascal Rochon, directeur - Planification, soutien livraison du service et parcours client, de répondre à la deuxième question.

En effet, en raison du retrait des minibus, une réévaluation de la vocation de la desserte de dans le secteur de Sainte-Anne-De-Bellevue doit être faite. La STM et ses partenaires évalueront les propositions qui seront faites pour trouver une solution visant notamment à maintenir un service de transport et offrir un lien à la future station du REM dans ce secteur, indique monsieur Rochon.

---

#### QUESTION 13

Monsieur Philippe Teisceira-Lessard

Mme Léonard, à combien s'élève votre rémunération totale pour 2024? Merci.

Le président

D'emblée, le président mentionne que la rémunération des dirigeants de la STM est une information qui est de nature publique et peut être, entre autres, fournie sur demande. D'ailleurs ces informations sont dans le rapport annuel qui permet de présenter les réalisations à propos de notre performance. Le rapport annuel sera adopté par le conseil d'administration lors de l'assemblée de juin.

---

#### QUESTION 14

Monsieur Benoît Gascogne

Bonjour, la STM prévoit elle remplacer ces broyeur de reins par les nouveaux portillons offert par l'artm dans un futur rapproché?

Qu'en est t'il des nouveaux distributeur de titres de l'artm visibles dans les station du rem en construction et la station Panama? Merci

Le président

Le président invite monsieur Luc Lamontagne, DE-Transition énergétique, innovation et technologies, à donner quelques éléments de précision.

Les portillons sont de nouveaux équipements, adaptés aux évolutions technologiques, pour la validation des titres de transport déployés dans les stations du Réseau express métropolitain (REM). Concernant les portions actuelles à la STM, à court et moyen terme, il n'est pas prévu de les remplacer. Le remplacement de ces équipements représente des investissements importants. Cependant de l'entretien préventif sera fait pour les maintenant en bon état, explique monsieur Luc Lamontagne.

Concernant les distributeurs de titres, un travail de collaboration est effectivement en cours avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour leur remplacement. Une analyse est en cours pour optimiser, les différents canaux de vente, incluant aussi l'introduction de canaux numériques, indique monsieur Luc Lamontagne.

---